



École Notre-Dame-de-Fatima
6381 rue Notre-Dame
Lac-Mégantic (QC) G6B 2M9
Tél. : (819) 583-1086
Fax : (819) 583-4114
Geneviève Foley, directrice

Centre
de services scolaire
des Hauts-Cantons

Québec



POLITIQUE EN LIEN AVEC LES APPAREILS ÉLECTRONIQUES

ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

Appareils électroniques au quotidien

Afin d'assurer un climat propice à l'enseignement et à l'apprentissage et de favoriser la réussite scolaire des élèves, les appareils électroniques sont interdits dans l'école pour les élèves.

Les appareils électroniques sont :

Cellulaires, écouteurs et autres appareils numériques mobiles personnels (IPad, iPod, lecteurs MP3, jeux vidéo, caméras numériques, montres intelligentes ou autres)

Appareils électroniques lors d'activités récompense ou de sorties scolaires

Lors des activités récompense de classe ou d'école, il n'est pas permis d'apporter des appareils électroniques de la maison puisque l'objectif est de vivre une activité de groupe. Ces appareils encouragent plutôt des jeux individuels.

Lors de sorties scolaires, il ne sera pas indiqué d'apporter un appareil électronique ni dans l'autobus, ni pour l'activité.

Nous voulons favoriser la concentration et la participation active des élèves dans notre milieu.

Si ce n'est pas respecté :

- L'appareil sera confisqué.
- Le parent sera invité à venir chercher l'appareil à l'école.

Révision de la politique

La politique sera révisée annuellement pour s'adapter aux évolutions technologiques, aux retours d'expérience et aux besoins spécifiques de l'école.

Politique adoptée au conseil d'établissement le 26 novembre 2024.